

**LOI N° 2014-06 DU 05 MARS 2014**

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé à Cotonou, le 23 décembre 2013, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de réhabilitation et de renforcement de la route Parakou-Djougou.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 25 février 2014 ;

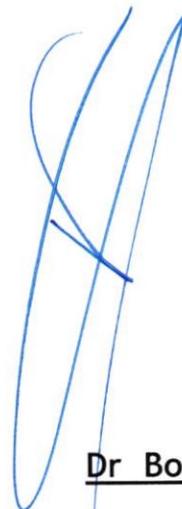
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de **vingt cinq milliards (25 000 000 000) de francs CFA** environ, signé à Cotonou, le 23 décembre 2013, entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans le cadre du financement partiel du projet de réhabilitation et de renforcement de la route Parakou-Djougou.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat. 

Fait à Cotonou, le 05 mars 2014

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Le Ministre des Travaux Publics  
et des Transports,



Jonas GBIAN



Natondé AKE

**AMPLIATIONS :** PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MEF 2 MTPT 2- AUTRES MINISTERES 24-  
SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3-  
UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JORB 1.- 